

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/06/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240604-136372-DE-1-1

**Séance du mardi 4 juin 2024
D-2024/149**

Date de mise en ligne : 06/06/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 4 juin 2024, à 10h04,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Présidence de Madame Claudine BICHET de 12H30 à 13H43

Suspension de séance de 13H43 à 14H53

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 13H41 à 13H43, Monsieur Cyrille JABER présent sauf de 11H53 à 14H53, Monsieur Matthieu MANGIN présent à partir de 10H35, Monsieur Maxime PAPIN présent à partir de 11H00, Monsieur Thomas CAZENAVE présent jusqu'à 13H43, Madame Brigitte BLOCH présente à partir de 14H53, Madame Marie-Julie POULAT présente à partir de 15H15, Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 16H20

Excusés :

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DATOS, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Ville de Bordeaux. Grand Parc. Modification de l'assiette du BEA entre Incité et la Ville de Bordeaux. Sortie des parcelles cadastrées PX numéros 184, 185 et 186. Cession à Bordeaux Métropole de la parcelle cadastrée section PX numéro 186 d'une superficie d'environ 693 m², sise à Bordeaux, rue Jean Artus.

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le quartier du Grand Parc à Bordeaux, fait actuellement l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain. La Ville de Bordeaux est propriétaire dans ce secteur d'un ensemble de parcelles dont elle a confié la gestion par bail emphytéotique, à Incité, gratuitement, suivant acte reçu par Maître Chambarière, le 19 octobre 1962, et ce pour une durée de 70 ans, porté à 99 ans par avenant en date des 26 et 28 juin 2018.

Suite à diverses opérations de réaménagement et notamment un découpage cadastral, Incité a demandé à la Ville de Bordeaux de bien vouloir résilier partiellement ledit bail emphytéotique, en ce qu'il concerne les parcelles cadastrées section PX numéros 184, 185 et 186.

S'agissant des parcelles PX numéro 184 et 185, ces dernières étant en nature d'espaces verts, elles doivent être récupérées par la Ville de Bordeaux compétente en la matière.

S'agissant de la parcelle PX numéro 186, constituant l'assiette de la rue Jean Artus, au droit des parcelles ci-dessus nommées d'une superficie d'environ 693 m² sise rue Jean Artus à Bordeaux Grand Parc, elle doit être cédée à Bordeaux Métropole, compétente en matière de voirie, à titre de transfert de charges.

La présente délibération a pour objet la validation de la présente opération par le conseil municipal de la Ville de Bordeaux, consistant à la fois en la réduction partielle de l'assiette du bail emphytéotique liant la Ville de Bordeaux à Incité, ainsi qu'en la cession à titre de transfert de charges, à Bordeaux Métropole de la parcelle cadastrée section PX numéro 186, propriété de la Ville, et l'autorisation à donner à Monsieur le Maire, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux,

VU les articles L3111-1 et L3112-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1311-2 à L 1311-4,

VU le courrier du Directeur Général d'Incité en date du 17 mars 2023,

VU le bail emphytéotique conclu entre la Ville de Bordeaux et Incité, en date du 19 octobre 1962, et son avenant en date du 26 et 28 juin 2018.

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2024-33063-19307 en date du 24 avril 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT ce qui a été exposé ci-dessus,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la réduction de l'assiette du bail emphytéotique liant la Ville de Bordeaux à Incité, concernant les parcelles, sises à Bordeaux, rue Jean Artus, cadastrées section PX, numéro 184, d'une superficie d'environ 418 m², numéro 185 d'une superficie d'environ 688 m² et numéro 186, d'une superficie d'environ 693 m², propriétés de la ville de Bordeaux, actuellement louée à Incité, pour une durée de 99 ans, à compter du 19 octobre 1962, à titre gratuit.

Article 2 : d'approuver la cession à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section PX numéro 186, sise rue Jean Artus à Bordeaux Grand Parc, d'une superficie d'environ 693 m², appartenant à la Ville de Bordeaux, au profit de Bordeaux Métropole, à titre de transfert de charges.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la modification de l'assiette du bail, ainsi que la cession à Bordeaux Métropole y compris les actes authentiques qui en seront la suite.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Non participation au vote de Messieurs Matthieu MANGIN, Stéphane PFEIFFER, Stéphane GOMOT, Nicolas PEREIRA, Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM et Madame Marie-Claude NOEL
ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 juin 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

réf : A 2017 01081 / DCH/ADL/MSU

L'AN DEUX MIL DIX HUIT

Les vingt six et vingt huit juin

Maître Daniel CHAMBARIERE notaire soussigné en qualité d'associé et au nom de la Société civile professionnelle dénommée "Daniel CHAMBARIERE, Christelle GRANDIN et Edouard FIGEROU", titulaire d'un office notarial dont le siège social est à Bordeaux (Gironde) 8 cours de Gourgue,

Avec la participation de Maître Christelle GRANDIN, notaire à BORDEAUX (33000), 8 cours de Gourgue,

A reçu le présent acte authentique entre les personnes ci-après identifiées :

AVENANT AU BAIL EMPHYTEOTIQUE

PARTIES A L'ACTE

1) Bailleur

La "VILLE DE BORDEAUX", ayant son siège à BORDEAUX (33000), place Pey Berland.

Identifiée sous le numéro SIREN 213 300 635.

**Dont la dénomination sera ci-après "LE BAILLEUR"
D'UNE PART**

2) Preneur

La société dénommée "INCITE BORDEAUX LA CUB",

Société anonyme d'économie mixte au capital de DEUX CENT TRENTE-QUATRE MILLE EUROS (234.000,00 €), dont le siège social est à BORDEAUX (33000), 101 cours Victor Hugo,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX et identifiée sous le numéro SIREN 775 584 519.

**Ladite Société ci-après désignée "LE LOCATAIRE" ou "Le
PRENEUR"**

D'AUTRE PART

PRESENCE - REPRESENTATION

1) En ce qui concerne "LE BAILLEUR" :

- La "VILLE DE BORDEAUX", est représentée par Monsieur **Nicolas FLORIAN**, Adjoint au Maire chargé des finances, des ressources humaines et de

AR

[Signature]

E. G.

l'administration générale, demeurant à BORDEAUX (33000), en l'Hôtel de Ville place Pey-Berland, ici présent, agissant en cette qualité en vertu, savoir :

- de la délégation de signature qui lui a été consentie par Monsieur le Maire de BORDEAUX aux termes d'un arrêté en date du **08 février 2018**, reçu en Préfecture de la Gironde le **08 février 2018**, dont une copie est demeurée ci-annexée (**Annexe n°1**),

- et d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville de BORDEAUX n°D-2018/1 en date du **29 janvier 2018**, reçue en Préfecture de la Gironde le **30 janvier 2018**, dont une copie est demeurée ci-annexée (**Annexe n°1 bis**),

2) En ce qui concerne "LE PRENEUR" :

- La société "INCITE BORDEAUX LA CUB", est représentée par Madame Emmanuelle GARLIS, demeurant professionnellement à BORDEAUX (33000), 8 cours de Gourgue, ici présente, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par **Monsieur Benoît GANDIN**, Directeur Général d'INCITE, demeurant en cette qualité à BORDEAUX (Gironde), 101 Cours Victor Hugo, suivant procuration sous seing en date à BORDEAUX du **15 juin 2018** dont l'original est demeuré ci-annexé après mention (**Annexe n°2**) ;

Ledit Monsieur Benoît GANDIN nommé à cette fonction de Directeur Général aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite Société en date du **10 Juin 2014** et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil d'Administration de ladite Société en date du **10 Octobre 2014**, dont un extrait du procès-verbal est demeuré annexé aux présentes après mention (**Annexe n°2 bis**).

FORME DES ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS

Les engagements souscrits et les déclarations faites ci-après seront toujours indiqués comme émanant directement des parties au présent acte, même s'ils émanent du représentant légal ou conventionnel de ces dernières.

ETAT - CAPACITE

Les contractants confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Ils déclarent en outre qu'ils ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure civile ou commerciale susceptible de restreindre leur capacité ou de mettre obstacle à la libre disposition de leurs biens.

Lesquels, préalablement à l'avenant faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

EXPOSE PREALABLE

1/ - Suivant acte reçu par Maître Georges CHAMBARIERE, Notaire à BORDEAUX, le 19 Octobre 1962, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX, le 27 Décembre 1962, volume 2795 numéro 18,

Handwritten signature

Handwritten signature

Handwritten signature

La VILLE DE BORDEAUX a donné à bail emphytéotique à la SOCIETE BORDELAISE MIXTE DE CONSTRUCTION ET D'URBANISME, susnommée, requérante aux présentes, pour une durée de 70 ans, à compter du 1^{er} Janvier 1961, notamment un terrain d'une contenance d'environ cinq cent huit mille cent dix mètres carrés, plus amplement désigné audit acte, sis à BORDEAUX, Quartier du GRAND PARC.

2/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire susnommé le 09 Novembre 1962, la VILLE DE BORDEAUX et la S.B.U.C. ont ramené la superficie du terrain ci-dessus à quatre cent soixante-quatre mille huit cent vingt mètres carrés.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX, le 28 Décembre 1962, volume 2796 numéro 3.

3/ - Suivant acte reçu par Maître YAIGRE Notaire à BORDEAUX le 13 Décembre 1962, publié au premier bureau du service de la publicité foncière de BORDEAUX le 3 Janvier 1963, volume 2797 numéro 4,

La SOCIETE BORDELAISE MIXTE DE CONSTRUCTION ET D'URBANISME a établi l'état descriptif de division du terrain ci-dessus énoncé d'environ quatre cent soixante-quatre mille huit cent vingt-cinq mètres carrés.

Cet état descriptif a divisé le terrain en six lots numérotés de UN à SIX.

4/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE notaire susnommé le 23 Octobre 1963, la VILLE DE BORDEAUX et la S.B.U.C. ont ramené la superficie du terrain donné à bail aux termes de l'acte du 19 Octobre 1962 sus-énoncé, à quatre cent soixante et un mille trois cent vingt et un mètres carrés, le lot TROIS de l'état descriptif sus-énoncé ayant été retiré dudit bail.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 24 Juin 1964 volume 2950 numéro 10.

5/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire susnommé le 18 Décembre 1963, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 2 Janvier 1964, volume 2896 numéro 37,

La S.B.U.C. a modifié l'état descriptif de division établi à l'acte du 13 Décembre 1962.

Le lot DEUX dudit état descriptif a été supprimé et remplacé par les lots SEPT et HUIT.

6/ - Aux termes d'un acte reçu par Maître Georges CHAMBARIERE Notaire susnommé le 19 Décembre 1963, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX, le 2 Janvier 1964, volume 2896 numéro 38,

La SOCIETE BORDELAISE MIXTE DE CONSTRUCTION ET D'URBANISME a modifié l'état descriptif sus-énoncé,

Le LOT QUATRE a été supprimé et il a été créé à la place six lots portant les numéros NEUF, DIX, ONZE, DOUZE, TREIZE et QUATORZE.

7/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE notaire susnommé le 06 mai 1964, la VILLE DE BORDEAUX et la S.B.U.C. ont ramené la superficie du terrain donné à bail aux termes de l'acte du 19 Octobre 1962 sus-énoncé, à trois cent

HZ

NP



e.g.

quatre-vingt-quinze mille quatre-vingt-seize mètres carrés, les lots NEUF, DIX, ONZE, DOUZE et TREIZE de l'état descriptif sus-énoncé ayant été retirés dudit bail.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 21 août 1964 volume 2971 numéro 26.

8/ - Suivant acte reçu par Maître Georges CHAMBARIERE Notaire à BORDEAUX le 1^{er} Février 1965, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX, le 19 Mai 1965, volume 3065 numéro 33,

La S.B.U.C. a modifié l'état descriptif sus-énoncé.

Le lot QUATORZE a été supprimé et remplacé par les lots QUINZE et SEIZE.

9/ - Aux termes d'un acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire susnommé le 22 Décembre 1965, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 13 Janvier 1966, volume 3153 numéro 2,

La S.B.U.C. a modifié l'état descriptif sus-énoncé,

Le lot SEIZE a été supprimé et il a été créé à la place vingt-sept lots portant les numéros DIX SEPT et QUARANTE QUATRE.

10/ - Aux termes d'un acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire à BORDEAUX le 18 Février 1966, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 17 Mars 1966, volume 3182 numéro 8,

La SOCIETE BORDELAISE MIXTE DE CONSTRUCTION ET D'URBANISME a modifié l'état descriptif sus-énoncé.

Le lot SEPT a été supprimé et il a été créé à la place deux lots portant les numéros QUARANTE CINQ et QUARANTE SIX.

Et le lot QUARANTE QUATRE a été supprimé et il a été créé à la place deux lots portant les numéros QUARANTE SEPT et QUARANTE HUIT.

11/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE notaire susnommé le 22 février 1966, la VILLE DE BORDEAUX et la S.B.U.C. ont ramené la superficie du terrain donné à bail aux termes de l'acte du 19 Octobre 1962 sus-énoncé, à cent vingt-cinq mille huit cent cinquante-deux mètres carrés, le lot QUARANTE CINQ de l'état descriptif sus-énoncé ayant été retiré dudit bail.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 17 mars 1966 volume 3182 numéro 2.

12/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire susnommé le 27 Février 1967, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 10 Mars 1967, volume 3329 numéro 8,

La S.B.U.C. a modifié l'état descriptif susvisé,

Le lot TRENTE SIX a été supprimé et il a été créé à la place deux lots portants les numéros QUARANTE NEUF et CINQUANTE.

Le LOT QUARANTE a été supprimé et il a été créé trois lots portant les numéros CINQUANTE ET UN, CINQUANTE DEUX et CINQUANTE TROIS.

13/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE notaire susnommé le 13 avril 1967, la VILLE DE BORDEAUX et la S.B.U.C. ont ramené la superficie du

AZ

W

E. G.



terrain donné à bail aux termes de l'acte du 19 Octobre 1962 sus-énoncé, à cent vingt-cinq mille huit cent soixante-dix-huit mètres carrés soixante-six décimètres carrés, les lots CINQUANTE, CINQUANTE DEUX et CINQUANTE TROIS de l'état descriptif sus-énoncé ayant été retirés dudit bail.

Une expédition de cet acte a été publiée au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 12 juin 1967 volume 3374 numéro 10.

14/ - Suivant acte reçu par Maître Georges CHAMBARIERE notaire susnommé, le 9 Juillet 1970, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 10 Juillet 1970, volume 4015 numéro 24,

La S.B.U.C. a modifié l'état descriptif de division susvisé,

Le lot DOUZE a été supprimé et il a été créé trois lots portant les numéros CINQUANTE QUATRE, CINQUANTE CINQ et CINQUANTE SIX.

15/ - Aux termes d'un acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire susnommé le 9 Juillet 1970, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 10 Juillet 1970, volume 4015 numéro 25,

La S.B.U.C. a modifié ledit état descriptif, le lot TRENTE CINQ a été supprimé et il a été créé deux lots portant les numéros CINQUANTE SEPT et CINQUANTE HUIT.

16/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire susnommé le 9 Juillet 1970, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 10 Juillet 1970, volume 4015 numéro 27,

La S.B.U.C. a modifié ledit état descriptif,

Les lots DIX, ONZE, TREIZE, VINGT HUIT, VINGT NEUF, TRENTE, TRENTE ET UN, TRENTE SEPT, TRENTE HUIT, CINQUANTE, CINQUANTE CINQ, CINQUANTE SIX et CINQUANTE SEPT de l'état descriptif de division ont été supprimés.

17/ - Aux termes d'un acte reçu par ledit Maître CHAMBARIERE le 31 Octobre 1970, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 17 Décembre 1970, volume 4097, numéro 28,

La SOCIETE BORDELAISE MIXTE DE CONSTRUCTION ET D'URBANISME a modifié ledit état descriptif.

Les lots CINQUANTE DEUX et CINQUANTE TROIS ont été supprimés.

18/ - Suivant acte reçu par ledit Maître CHAMBARIERE le 29 Novembre 1971, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 28 Janvier 1972, volume 4372, numéro 12,

La S.B.U.C. a modifié ledit état descriptif,

Le lot VINGT ET UN a été supprimé.

19/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire susnommé le 1^{er} Août 1978, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 22 Août 1978, volume 6230 numéro 16,

La S.B.U.C. a modifié ledit état descriptif.

AK

N

e. G.

Le LOT CINQUANTE HUIT a été supprimé et il a été créé à la place deux nouveaux lots portant les numéros CINQUANTE NEUF et SOIXANTE.

20/ - La Ville de BORDEAUX et la SBUC ont résilié le bail emphytéotique susvisé savoir :

En ce qui concerne le lot 3 dudit état descriptif de division suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, le 23 Octobre 1963, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 24 Juin 1964, volume 2950 numéro 10.

En ce qui concerne les lots 9, 10, 11, 12 et 13 dudit état descriptif suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, le 6 Mai 1964, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 21 Août 1964 volume 2971 numéro 26.

En ce qui concerne les lots 17, à 34 et 41 et 43 suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, le 22 Décembre 1965, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 08 Avril 1966, volume 3190 numéro 17.

En ce qui concerne le lot 45 dudit état descriptif suivant acte reçu par ledit Maître CHAMBARIERE, le 22 Février 1966, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 17 Mars 1966, volume 3182 numéro 9.

En ce qui concerne les lots 50, 52 et 53 dudit état descriptif de division suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE le 13 Avril 1967, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 12 Juin 1967 volume 3374 numéro 10.

En ce qui concerne les lots 37, 38 et 57, dudit état descriptif de division suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE le 9 Juillet 1970, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 10 Juillet 1970, volume 4015 numéro 26.

En ce qui concerne le lot 59 dudit état descriptif de division, suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, le 1^{er} Août 1978, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX, le 22 Août 1978 volume 6230 numéro 17.

21/ - Suivant acte administratif reçu par Monsieur le Président de la C.U.B. les 28 Mars et 07 Avril 1986, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX, le 17 Avril 1986, volume 9634 numéro 3, l'assiette des voies incluses dans la CITE DU GRAND PARC, soit une superficie de 89.106 m² a été transférée à la C.U.B. et depuis classée dans le domaine public.

22/ - Suivant acte reçu par Maître Georges CHAMBARIERE notaire susnommé les 1^{er} et 9 Septembre 1994, par suite de la rénovation du cadastre, il a été

M

N

E. G.



établi la désignation cadastrale des lots restant inclus dans le bail emphytéotique du 19 Octobre 1962.

23/ - Suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE Notaire susnommé le 15 Mars 1996, par suite d'une décision de rejet sous le numéro d'ordre 2-1655, il a été dressé un acte rectificatif et complémentaire à celui ci-dessus visé des 1er et 9 Septembre 1994.

Aux termes dudit acte il a en outre été établi de la façon suivante, la désignation cadastrale du lot QUARANTE HUIT objet des présentes :

" LOT QUARANTE HUIT : d'une superficie de 7.253 m2.

" Est constitué des parcelles suivantes :

Section	Numéros	Lieudit	Contenance
PV	41	2 Rue des Frères Portmann	75 a 70ca
PV	43	2 Rue des Frères Portmann	01 a 98ca

Ensemble 77a 68ca.

Lesdits lots faisant l'objet chacun d'une désignation cadastrale précise, ont été supprimés.

Et par suite l'état descriptif de division du 13 Décembre 1962, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 3 Janvier 1963, volume 2797 numéro 4, objet des divers modificatifs susvisés, devenu sans objet, a été purement et simplement annulé.

Ledit acte a été publié au Premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 8 Juillet 1997 volume 1997P numéro 5034.

24/ - La SOCIETE BORDELAISE MIXTE DE CONSTRUCTION ET D'URBANISME est devenue INCITE BORDEAUX LA CUB par suite d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2003.

25/ - Suivant acte reçu par Maître Christelle GRANDIN, notaire à BORDEAUX, le 15 mars 2012, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 03 avril 2012, volume 2012P numéro 4525,

Il a été établi un avenant au bail emphytéotique en date du 19 octobre 1962 venant modifier la durée du bail initial sus énoncé pour la porter à QUARANTE (40) années à compter du 15 mars 2012 en ce qui concerne les parcelles PV n°s 43,44, 45 et 55.

26/ - Suivant acte reçu par Maître Christelle GRANDIN, notaire à BORDEAUX, le 15 mars 2012, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 26 avril 2012, volume 2012P numéro 5459,

La Ville de BORDEAUX et INCITE BORDEAUX LA CUB ont résilié partiellement le bail emphytéotique susvisé savoir :

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section PV numéro 56, PX 117 et 119.

Handwritten signature

Handwritten signature

e.g.

27/ - Suivant acte reçu par Maître Christelle GRANDIN, notaire à BORDEAUX, le 9 septembre 2014, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 23 septembre 2014, volume 2014P numéro 8834,

La Ville de BORDEAUX et INCITE BORDEAUX LA CUB ont résilié partiellement le bail emphytéotique susvisé et partiellement l'avenant au bail emphytéotique susvisé savoir :

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section PV numéro 65

28/ - Suivant acte reçu par Maître Daniel CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, les 8 et 9 décembre 2016, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 03 janvier 2017 volume 2017 P n° 20,

La Ville de BORDEAUX et INCITE BORDEAUX LA CUB ont résilié partiellement le bail emphytéotique susvisé savoir :

En ce qui concerne les parcelles cadastrées section PV numéros 66 et 67 provenant de la parcelle cadastrée section PV n° 42.

29/ - Suivant acte reçu par Maître Daniel CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, les 08 et 09 décembre 2016, publié au premier bureau du Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX le 03 janvier 2017 volume 2017 P numéro 28,

Il a été d'un commun accord entre la Ville de BORDEAUX et la société INCITE procédé à la résiliation partielle et sans indemnité de l'avenant au bail emphytéotique susvisé en ce qui concerne le retrait de la parcelle cadastrée section PV numéro 70.

30/ - Aux termes d'une délibération du Conseil Municipal de la Ville de BORDEAUX en date du 29 janvier 2018 sus visée sous l'annexe 1 bis,

Il a été notamment convenu d'un commun accord entre la Ville de BORDEAUX et la société INCITE,

De proroger à titre gratuit, pour une durée totale de 99 ans le bail emphytéotique liant la ville de Bordeaux à Incité, en ce qui concerne les parcelles sises à BORDEAUX, rues Robert Schuman et Louis Gendreau, cadastrées section PX n° 83, 84, 86, 88, 90, 92, 94, 95, 103, 104, 105 et 106.

CECI EXPOSE, il est passé à l'avenant faisant l'objet des présentes, portant sur les biens ci-après désignés :

AVENANT

Les parties sont convenues d'augmenter la durée du bail initial en date du 19 octobre 1962 énoncée dans l'exposé ci-dessus **de 29 années, pour la porter à 99 ans à compter du 1er janvier 1961, soit jusqu'au 31 décembre 2059**, en ce qui concerne seulement les parcelles ci-après expressément désignées.

Il n'est apporté aucune novation aux droits des parties ni aucune autre dérogation au bail sus-énoncé dont toutes les stipulations non contraires à ce qui précède demeurent expressément maintenues.

AR

E.G.
V

DESIGNATION

BORDEAUX (Gironde)

Parcelles de terrain sur lesquelles a été édifié un immeuble à usage d'habitation par le preneur situées à BORDEAUX (33000), 2 rue des Frères Portmann,

Ledit immeuble figurant au cadastre sous les références suivantes, savoir :

Section	Numéros	Lieudit	Contenance
PX	83	RUE LOUIS GENDREAU	05a 73ca
PX	84	RUE LOUIS GENDREAU	15a 68ca
PX	86	RUE LOUIS GENDREAU	01a 06ca
PX	88	RUE LOUIS GENDREAU	04a 15ca
PX	90	RUE LOUIS GENDREAU	00a 80ca
PX	92	RUE LOUIS GENDREAU	04a 24ca
PX	94	RUE LOUIS GENDREAU	00a 48ca
PX	95	RUE LOUIS GENDREAU	22a 37ca
PX	103	RUE LOUIS GENDREAU	05a 14ca
PX	104	RUE LOUIS GENDREAU	03a 40ca
PX	105	RUE LOUIS GENDREAU	04a 54ca
PX	106	RUE LOUIS GENDREAU	15a 09ca
Contenance totale			82a 68ca

Effet relatif - 1°) Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 10 mars 1947, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 13 mai 1947, volume 1815 numéro 21.

2°) Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 10 mars 1947, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 13 mai 1947, volume 1815 numéro 22.

3°) Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 16 novembre 1954, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 26 novembre 1954, volume 2136 numéro 8.

4°) Acquisition aux termes d'un acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 02 novembre 1954, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 15 novembre 1954, volume 2134 numéro 8.

5°) Ordonnance d'expropriation en date du 18 avril 1955 publiée au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 12 novembre 1955 volume 3191, numéro 19.

6°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 05 octobre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 19 octobre 1955, volume 2187 numéro 50.

HC

E. G.

(Handwritten signatures and initials)

7°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 29 février 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 16 avril 1956, volume 2215 numéro 38.

8°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 16 septembre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 11 octobre 1955, volume 2186 numéro 33.

9°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 11 juillet 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 29 juillet 1955, volume 2176 numéro 41.

10°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 11 juillet 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 26 juillet 1955, volume 2176 numéro 21.

11°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 11 juillet 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 29 juillet 1955, volume 2176 numéro 43.

12°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le trois octobre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 19 octobre 1955, volume 2187 numéro 49.

13°) Ordonnance d'expropriation en date du 07 février 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 08 janvier 1957, volume 2264 numéro 39.

14°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 09 septembre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 27 septembre 1955, volume 2184 numéro 18.

15°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 06 septembre 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 21 septembre 1956, volume 2244 numéro 27.

16°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 05 décembre 1952, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 23 décembre 1952, volume 2047 numéro 59.

17°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 08 novembre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 22 novembre 1955, volume 2192 numéro 48.

18°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 13 février 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 07 mars 1956, volume 2209 numéro 39.

HC

K

E-G.

↑

19°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 11 juillet 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 29 juillet 1955, volume 2176 numéro 44.

20°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 13 mai 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1 le 03 juin 1955, volume 2168 numéro 13.

21°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 11 juillet 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 03 août 1955, volume 2177 numéro 30.

22°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 13 février 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 07 mars 1956, volume 2209 numéro 39.

23°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 06 mai 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 20 mai 1955, volume 2165 numéro 21.

24°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 24 mai 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 15 juin 1955, volume 2170 numéro 7.

25°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 22 décembre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 30 décembre 1955, volume 2203 numéro 27.

26°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 21 mai 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 09 juin 1955, volume 2169 numéro 24.

27°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 14 mars 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 05 avril 1956, volume 2213 numéro 46.

28°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 23 mai 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 14 juin 1955, volume 2170 numéro 8.

29°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 24 mai 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 14 juin 1955, volume 2170 numéro 9.

30°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 02 juin 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1 le 14 juin 1955, volume 2170 numéro 5.

Handwritten mark resembling 'H'

Handwritten checkmark

Handwritten initials 'EG'

Handwritten arrow pointing upwards and to the right

31°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 13 mai 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 09 juin 1955, volume 2169 numéro 25.

32°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 08 juin 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 24 juin 1955, volume 2171 numéro 29.

33°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 20 octobre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 09 novembre 1955, volume 2191 numéro 4.

34°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 05 juillet 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 20 août volume 2238 numéro 43.

35°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 14 mars 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 12 avril 1956, volume 2215 numéro 6.

36°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 1er juillet 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 08 août 1955, volume 2178 numéro 18.

37°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 11 juillet 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 29 juillet 1955, volume 2176 numéro 42.

38°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 22 décembre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 30 décembre 1955, volume 2203 numéro 28.

39°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 17 août 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 27 août 1956, volume 2240 numéro 9.

40°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 05 décembre 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 19 décembre 1956, volume 2262 numéro 14.

41°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 14 mai 1957, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 14 juin 1957, volume 2299 numéro 41.

42°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 27 avril 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 05 mai 1955, volume 2161 numéro 31.

HR

E.G.

✓



43°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 26 octobre 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 08 novembre 1956, volume 2253 numéro 4.

44°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 26 juin 1953, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 10 juillet 1953, volume 2071 numéro 39.

45°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 25 août 1954, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 27 septembre 1954, volume 2127 numéro 35.

46°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 27 août 1954, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 06 octobre 1954, volume 2129 numéro 24.

47°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 10 novembre 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 21 novembre 1956, volume 2255 numéro 36.

48°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 17 novembre 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 27 novembre 1956, volume 2257 numéro 10.

49°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 12 octobre 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 05 novembre 1956, volume 2252 numéro 17.

50°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 19 janvier 1957, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 14 février 1957, volume 2272 numéro 16.

51°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 04 mai 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 11 mai 1955, volume 2162 numéro 48.

52°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 25 juillet 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 1er août 1956, volume 2235 numéro 42.

53°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 29 octobre 1953, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 18 novembre 1953, volume 2090 numéro 11.

54°) Ordonnance d'expropriation en date du 07 février 1956, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 08 janvier 1957, volume 2264 numéro 39.

HC

VF

EG.



55°) Ordonnance d'expropriation en date du 18 avril 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 12 novembre 1955, volume 2191 numéro 19.

56°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 26 mars 1954, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 12 avril 1954, volume 2107 numéro 12.

57°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 26 mars 1954, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 12 avril 1954, volume 2107 numéro 13.

58°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 26 novembre 1954, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1 le 07 décembre 1954, volume 2138 numéro 19.

59°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 31 décembre 1957, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 29 janvier 1958, volume 2348 numéro 37.

60°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 27 juillet 1953, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 10 septembre 1953, volume 2081 numéro 32.

61°) Ordonnance d'expropriation en date du 17 août 1953, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 19 septembre 1953, volume 2082 numéro 24.

62°) Ordonnance d'expropriation en date du 07 février 1957, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 08 janvier 1957, volume 2264 numéro 39.

63°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 21 novembre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 01 décembre 1955, volume 2194, numéro 17.

64°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 19 novembre 1955, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 29 novembre 1955, volume 2193 numéro 40.

65°) Acquisition suivant acte reçu par Maître CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX, le 10 novembre 1952, publié au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 12 décembre 1952, volume 204, numéro 20.

66°) Ordonnance d'expropriation en date du 07 février 1957, publiée au Service de la Publicité Foncière de BORDEAUX 1, le 11 décembre 1959, volume 2500 numéro 2.

AZ

VF

E. G.

↑

PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au service de la publicité foncière compétent par les soins du notaire soussigné, conformément à la loi.

Les parties déclarent que la redevance annuelle des parcelles objet de la présente la prolongation de bail est estimée à 61 114 € par an.

POUVOIRS

Les parties, agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs à tous clerks et employés de l'étude du notaire soussigné, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et avec ceux de l'état civil.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes, et de leurs suites s'il y a lieu, sont à la charge du preneur, qui s'y oblige expressément.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent faire élection de domicile en l'étude du notaire soussigné.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte n'exprime aucun prix ou indemnité. Elles reconnaissent avoir été informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

En outre, le Notaire soussigné affirme, qu'à sa connaissance, le présent acte n'est contredit ni modifié par aucune contre-lettre contenant une stipulation d'un prix ou indemnité.

PROTECTION DES INFORMATIONS A CARACTERE NOMINATIF

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les parties sont informées que l'office notarial, rédacteur des présentes, dispose d'un traitement informatique pour l'accomplissement des activités notariales, notamment de formalités d'actes. A cette fin, l'office est amené à enregistrer des données les concernant et à les transmettre à certaines administrations, notamment à la conservation des hypothèques aux fins de publicité foncière des actes de vente et à des fins foncières, comptables et fiscales.

Les parties peuvent exercer leurs droits d'accès et de rectification aux données les concernant auprès de l'office notarial.

Pour les seuls actes relatifs aux mutations immobilières, certaines données sur le bien et son prix, sauf opposition de leur part auprès de l'office, seront transcrites

HC

R

E-G

7

dans une base de données immobilières à des fins statistiques.

CERTIFICATION D'IDENTITE

Le Notaire soussigné, certifie que l'identité complète des parties, telle qu'elle figure en tête des présentes lui a été régulièrement justifiée.

Et spécialement en ce qui concerne la société INCITE BORDEAUX LA CUB, non inscrite au Répertoire des entreprises et de leurs établissements, par la production d'une copie de ses statuts.

DONT ACTE, rédigé sur SEIZE (16) pages.

Fait et passé à BORDEAUX,
L'AN DEUX MIL DIX-HUIT,

Le VINGT-SIX JUIN

En l'étude du notaire soussigné, en ce qui concerne le représentant d'INCITE BORDEAUX LA CUB.

Le *vingt huit juin*

En l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, en ce qui concerne le représentant de la VILLE DE BORDEAUX.

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et les signatures de celles-ci sur ledit acte ont été recueillies par Madame Anne de LAGARCIE, Clerc de notaire habilité et assermenté à cet effet par acte déposé aux minutes de l'Office Notarial dont dépend le Notaire Associé soussigné, le 11 Juillet 1996.

Et le notaire a lui-même signé le même jour que le représentant de la Ville de BORDEAUX.

Le présent acte comprenant :

- renvoi *neant*
- mot nul *neant*
- ligne nulle *neant*
- blanc barré *neant*
- chiffre rayé *neant*

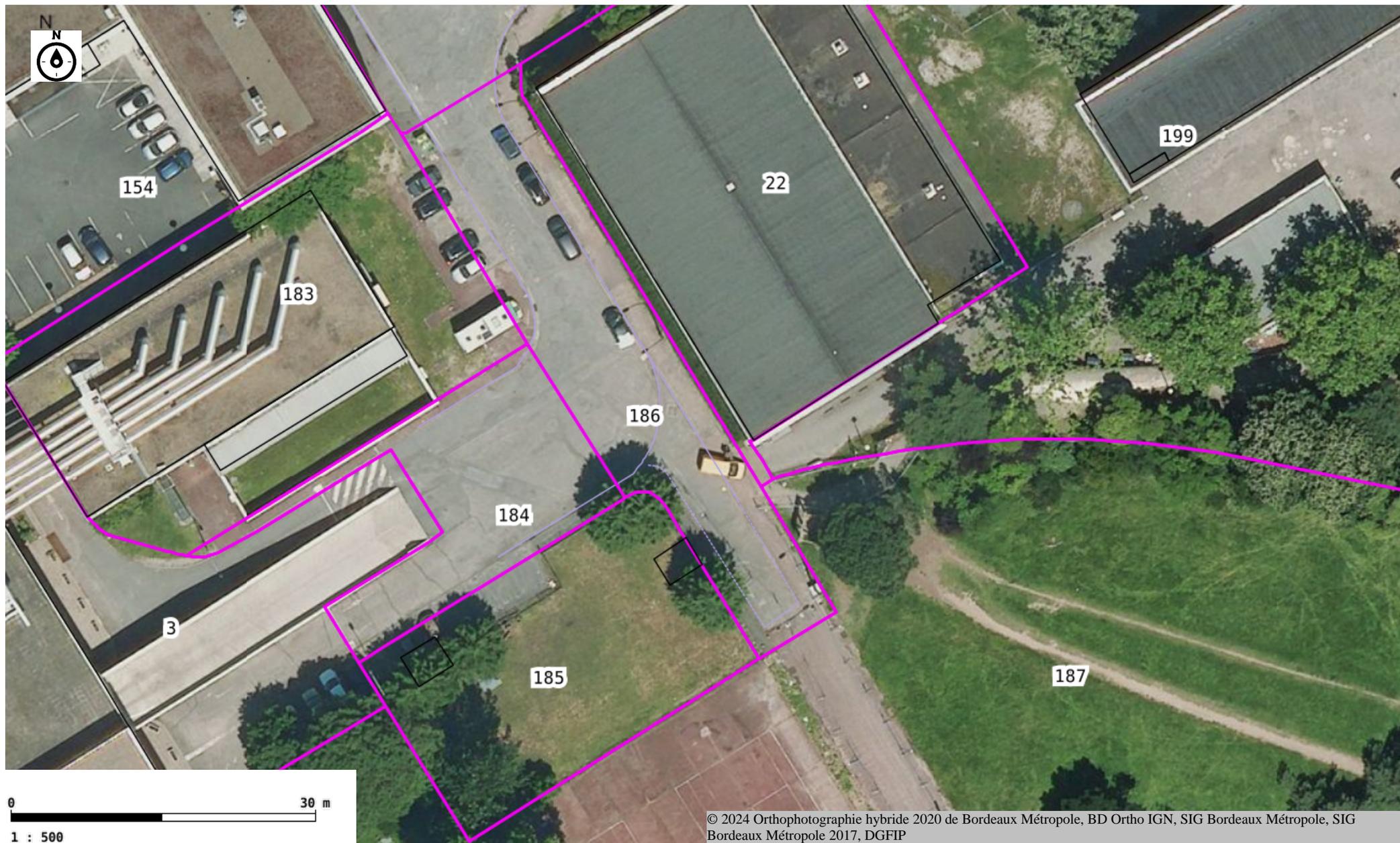
AL

VC

E. G.

Paulis

h. j.





**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

DIRECTION GENERALE
DE L'AMENAGEMENT

- *DIRECTION DU FONCIER* -

COMMUNE
DE
BORDEAUX

IMMEUBLE SIS,
RUE JEAN ARTUS

CESSION A BORDEAUX METROPOLE
PAR LA VILLE DE BORDEAUX

CADASTRE

SECTION	PARCELLE	CONTENANCE
PX	186	6a93ca

DRESSE PAR
LE TECHNICIEN TERRITORIAL
BORDEAUX LE : 10/04/2024

VU ET VERIFIE PAR
LE GEOMETRE
BORDEAUX LE :

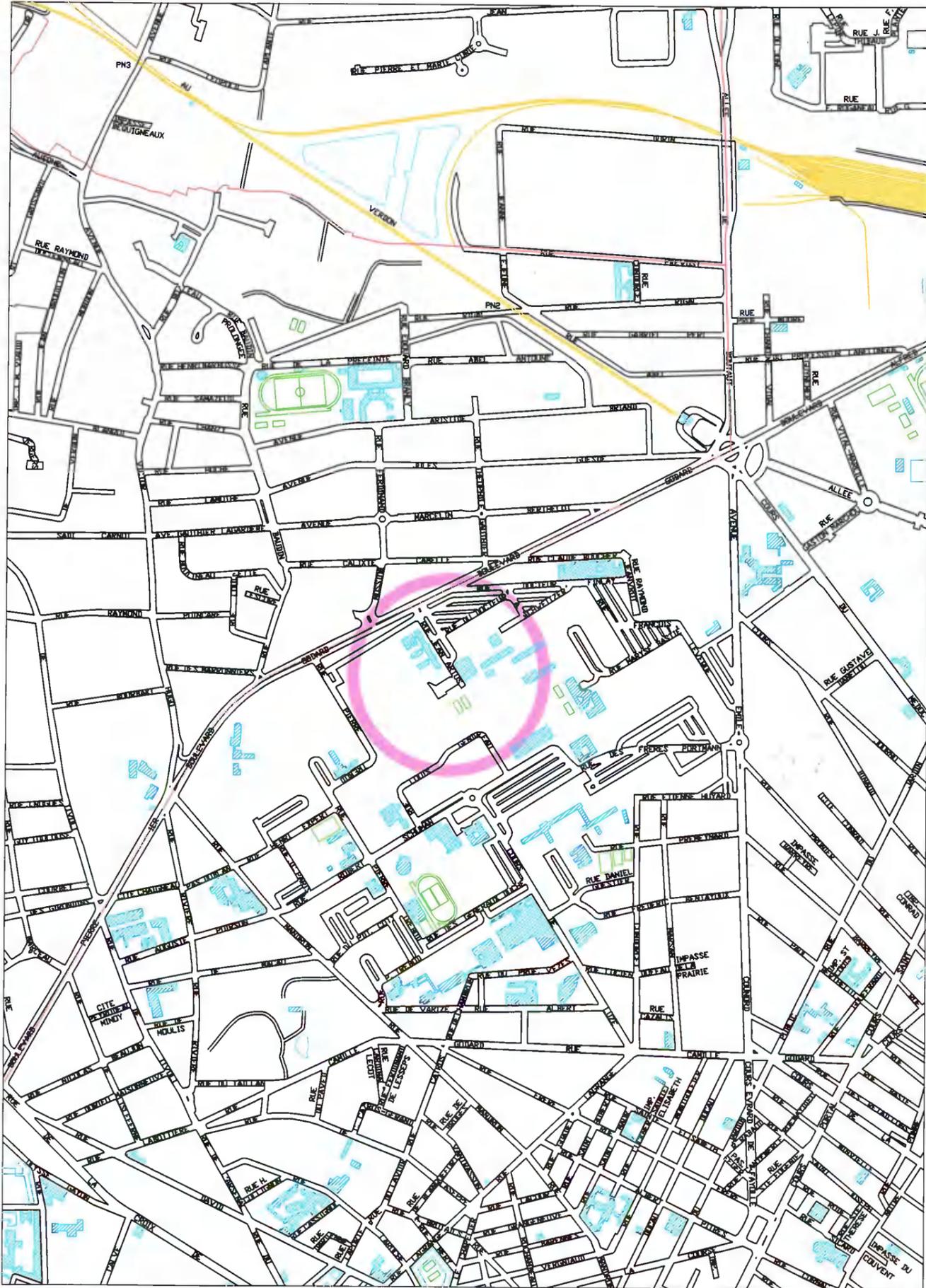
PRESENTE PAR
LE DIRECTEUR
BORDEAUX LE :

Onglet: AF PX 186

NUMERO DE CLASSEMENT	MODIFIE LE	OBSERVATIONS	SERVICE DEMANDEUR
PC2403450.dwg ARCHIVE 2024			DCA (AD)
DESSINATEUR : MS			

PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000



PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/1000

